

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 28/11/2023
Et
Publication ou notification du :
28/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 14/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : M. COULON François à M. TOURATIER Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIOU Éric

Excusés : M. DEPOND Jean-Michel, M. MAHÉ Bernard

Absente : Mme DE MEDTS Michelle

A été nommé secrétaire : M. LINARD Alain

2023-077 ENGAGEMENT LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitif et supplémentaires 2024,

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024, dans la limite de :
751 000 €, correspondant au quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires :

Dépenses prévisibles		
	Nature	Montant
Chapitre 21		
21358	Maîtrise d'œuvre et études liées pour construction réseau de chaleur	300 000 €
2151	Maîtrise d'œuvre pour aménagement de voiries et réseaux divers année 2024	15 000 €
21568	Bornes incendie	10 000 €
21316	Construction de monuments cimetière	20 000 €
2158	Défibrillateurs	2 000 €
215731	Matériel roulant technique	15 000 €
2152	Plateaux routiers	70 000 €
21312	Réhabilitation groupe scolaire Catalpas (maternelle et restaurant)	50 000 €
2111	Réserve foncière	100 000 €
2152	Signalétique verticale et plaques de rue	6 000 €
2188	Tapis de réception sportifs	5 000 €
2188	Vidéo-protection	20 000 €
2158	Équipement techniques de protection individuelle	1 000 €
2188	Équipements divers pour tous services communaux	10 000 €
2158	Matériels techniques divers pour tous services communaux	20 000 €
2183	Matériels informatiques divers pour tous services communaux	16 000 €
	TOTAL	660 000 €

- D'inscrire ces crédits au budget primitif ou supplémentaire de l'exercice 2024.

Adopté à la Majorité.

Pour : 21

Abstention : 5 (M. Prigent et le pouvoir de Mme Baloche, M. Priou et le pouvoir de Mme Guiraud, et Mme Duchesne)

Contre : 0.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

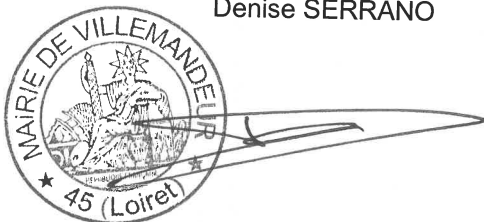
ID : 045-214503385-20231128-2023_077-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/11/2023

Le Maire
Denise SERRANO



Secrétaire de séance
M. LINARD Alain

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le



ID : 045-214503385-20231128-2023_077-DE